

**PROCES-VERBAL REDUIT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2014.**

Le onze décembre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le cinq décembre deux mille quatorze s'est réuni en séance publique.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Sybil AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENE
Mme Christelle BENDADDA	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	M. Dominique COUVREUR

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Murielle DUFLOS

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

### **2014.108 FINANCES**

#### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

### **2014.109 FINANCES**

#### **DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 4**

**Adopte à la majorité**, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » la décision modificative n° 4 de la commune telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

# DECISION MODIFICATIVE N° 4

## INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMI/01/13913	307,70 €		
COMI/01/13918	500,00 €		
IMPI/020/2313/11			
		COMI/01/021	807,70 €
COM/01/020/214			
	<b>807,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>807,70 €</b>

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
RES/020/611	35 000,00 €	COMI/01/777	307,70 €
SPO/40/6574	1 000,00	COMI/01/777	500,00 €
SPO/40/6714	-1 000,00	SCO/251/7067	7 000,00 €
COM/01/022/214	- 28 000,00 €		
COM/01/023	807,70 €		
	<b>7 807,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 807,70 €</b>

#### **2014.110 FINANCES**

##### **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SA HLM EFIDIS POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 59 LOGEMENTS REALISES PAR BOUWFONDS MARIGNAN A L'ANGLE DES RUES DES PATIS ET DU GENERAL DE GAULLE ET RESERVATION DE LOGEMENTS**

**Décide à l'unanimité**, d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 5 806 756 euros souscrits par l'Emprunteur la SA d'HLM EFIDIS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces Prêts PLUS, PLAI, PLS et PRLS sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 59 logements réalisés par Bouwfonds Marignan à l'angle des rues des Pâtis et du général De Gaulle. Le Conseil Municipal et s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts et autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer la convention avec la SA HLM EFIDIS, cette dernière prévoyant pour la commune des droits de réservation portant sur 12 logements.

#### **2014.111 SPORTS**

##### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « OSNY BMX »**

**Approuve à l'unanimité**, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association sportive « Osny BMX » pour l'aider à supporter les frais consécutifs à l'incendie de son bungalow, Chaussée Jules César.

#### **2014.112 SOCIAL**

##### **MODIFICATION DU PORTAGE DES PLATEAUX-REPAS A DOMICILE ET TARIFICATION 2015**

**Décide à la majorité**, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » de maintenir le dispositif existant en 2014 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2015 et approuve la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, des nouveaux critères d'accès au portage de plateaux repas à domicile et les modifications de prise en charge, ainsi que les nouvelles tarifications.

**A – Les personnes Osnysoises pouvant prétendre au service de portage, devront répondre au moins à l'un des critères décrits ci-dessous :**

1) Personnes, de tout âge, en situation de handicap /et ou momentanément aidées/souffrantes, sur présentation d'un certificat médical.

2) Seniors retraités âgés de 65 ans et plus :

- bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

(GIR - Groupe Iso-ressources de 1 à 4) \*

- bénéficiaires d'une pension d'invalidité \*

- personnes en situation de fragilité psychique \*

(constat médical réalisé) \*

- personnes isolées (situation évaluée après un entretien avec le futur bénéficiaire et /ou sa famille, avec éventuellement une visite à domicile)

- couples dont un des conjoints relève des GIR 1 à 4

**B – Modalités de prise en charge :**

- deux formules soit :

- du lundi au vendredi,

- ou du lundi au dimanche,

- délai d'annulation de 4 jours ouvrés,

- en cas d'hospitalisation et sur présentation d'un certificat médical, l'usager ne sera pas facturé.

**C – Nouvelle tarification, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 :**

TARIFICATION ANNEE 2014	QUOTIENT FAMILIAL AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2015	TARIFICATION ANNEE 2015
2,30 €	Q1 : de 000 à 283 €	<b>2,46 €</b>
2,50 €	Q2 : de 284 à 365 €	<b>2,82 €</b>
3,00 €	Q3 : de 366 à 446 €	<b>3,48 €</b>
3,80 €	Q4 : de 447 à 528 €	<b>4,44 €</b>
4,30 €	Q5 : de 529 à 587 €	<b>5,10 €</b>
5,00 €	Q6 : de 588 à 620 €	<b>5,96 €</b>
5,55 €	Q7 : de 621 à 833 €	<b>6,67 €</b>
6,60 €	Q8 : 834 et plus	<b>7,90 €</b>

**2014.113 POLITIQUE DE LA VILLE-**

**JEUNESSE - VIE DES QUARTIERS - MODIFICATION DU TARIF ANNUEL POUR LES ACTIVITES SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES QUARTIERS**

**Approuve à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :**

→ La mise en place, en remplacement du tarif existant, d'une cotisation annuelle pour les activités enfants, adolescents et jeunes organisées par les structures d'accueil de quartiers, qui s'élèverait à 15 € pour l'année scolaire, (un tarif global par familles).

→ La suppression des deux tarifs transports (hors Ile de France/Vexin et en Ile de France/Vexin).

→ La revalorisation de la participation demandée aux familles pour les droits d'entrée (visite, zoo, parc...) à hauteur de 45% des droits d'entrée au lieu de 40 % (arrondis à l'euro).

→ Le maintien de la participation demandée aux familles pour les sorties culturelles (musée, cinéma, théâtre...) à hauteur de 25 % des droits d'entrée (arrondis à l'euro).

→ L'instauration, pour les sorties ne comprenant que des frais de transports comme les sorties à la mer, (sans droit d'entrée), d'une participation de 4 € par personne pour les trajets supérieurs à 200 kms (aller et retour)

→ La mise en place d'une participation à hauteur de 75% (frais de transports inclus) des droits d'entrée sur les visites, zoo, parc...et sorties culturelles (droit d'entrée musée, cinéma, théâtre...) sur toutes les structures d'accueil de quartier, pour les personnes extérieures à Osny (arrondis à l'euro).

#### **2014.114 URBANISME**

##### **INTERVENTION RTE SUR LA LIGNE 400KV CERGY-MEZEROLLES 1-2 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AC85 EN VUE D'UN DEBOISEMENT SUR LA PARCELLE ZA N°367 APPARTENANT A LA COMMUNE**

**Approuve à l'unanimité**, le projet de convention AC 85 et autorise Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire à signer tout acte relatif à cette affaire. Cette convention est relative aux travaux de déboisement de la parcelle ZA n°367 de 25 019m<sup>2</sup> appartenant à la Ville (jardins familiaux, Chaussée Jules César) effectués par R.T.E. pour assurer la sécurité de la ligne électrique. Une indemnité de 43€ sera reversée à la Ville pour la coupe de 156m<sup>2</sup> de taillis et d'abattage d'un arbre.

#### **2014.115 ACCESSIBILITE - ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS DESIGNATION D'ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)**

**Désigne à l'unanimité**, Madame Murielle DUFLOS, membre titulaire de la commune à la CIAPH et Madame Nicole SIEPI, membre suppléant de la commune à la CIAPH.

#### **2014.116 SOCIAL**

##### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANCAISE – POLE DOMICILE VAL D'OISE RELATIVE AU SERVICE D'AIDE MENAGERE POUR L'ANNEE 2015.**

**Approuve à l'unanimité**, la convention avec l'association la Croix-Rouge Française relative au service d'aide ménagère à domicile, située à CERGY-PONTOISE pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur la base d'un taux horaire fixé à 1,80 € (1,70€ pour l'année 2014) et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention avec l'association la Croix-Rouge Française.

#### **2014.117 SOCIAL**

##### **MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE SOCIAL SUR LA VILLE**

**Approuve à l'unanimité**, la mise en place d'un observatoire social, outil d'évaluation et d'analyse des besoins de la population onyssoise,

#### **2014.118 POLITIQUE DE LA VILLE**

##### **CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**

**Approuve à l'unanimité**, la convention relative aux conditions de mise en œuvre des actions de Prévention Spécialisée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2015/2018 avec le Conseil Général du Val d'Oise et à développer et mettre en œuvre le dispositif au profit des jeunes Osnysois.

**2014.119 ANIMATION LOCALE – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
AUX ASSOCIATIONS « LES AMIS DE GROUCHY » ET « LES  
MEMPOKAP »**

**Approuve à l'unanimité**, M. Caillaud ne prenant part au vote, le versement des subventions exceptionnelles de 400 € à l'association « les Amis de Grouchy » pour l'animation « les mystères du château » du 31 octobre 2014 et de 500 € à l'association « les Mempoûkap » pour les « animations des chalets de l'Avent » des 6, 7, 13 et 21 décembre 2014.

**2014.120 PETITE ENFANCE  
DENOMINATION DE LA CRECHE DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

**Approuve à l'unanimité**, la dénomination, la crèche située dans la Maison de l'Enfance, place des Impressionnistes : « Les lutins des marais ».

**2014.121 LOGEMENT  
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU  
CONTINGENT PREFECTORAL 2011-2013 POUR LES PROGRAMMES  
NEUFS**

**Approuve à l'unanimité**, la signature de l'avenant n° 1 à la convention de délégation du contingent préfectoral concernant les constructions de logements futurs sur la commune afin de reconduire pour un an, jusqu'au 31 décembre 2014, la convention qui a expiré au 31 décembre 2013.

**2014 122 FINANCES  
FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU  
COMPTABLE MUNICIPAL POUR LA DUREE DU MANDAT DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Approuve à l'unanimité**, de fixer un taux de 100 % pour l'indemnité de conseil allouée au comptable municipal, valable pour toute la durée du mandat du Conseil municipal.

**2014.123 FINANCES  
AVANCES DE SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET AUX  
ORGANISMES PUBLICS**

**Approuve à l'unanimité**, le versement des avances de subventions 2015 aux associations, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles afin de leur permettre de régler leurs dépenses du début de l'année.

**2014.124 FINANCES  
ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

**Approuve à l'unanimité**, d'admettre en non valeur les sommes figurant sur les états récapitulatifs, dressés par le comptable municipal trésorier de Cergy-Pontoise et s'élevant à la somme de 2 211,82 € et dit que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**2014.125 AFFAIRES GENERALES  
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la réunion de l'assemblée communale du 2 octobre 2014.

**2014.126 AFFAIRES GENERALES  
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION  
PARTIELLE DE L'ARTICLE 10**

**Adopte à l'unanimité**, la modification du 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 26 juin 2014 et sa nouvelle rédaction qui serait la suivante : « Le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance puis le maire soumet, le cas échéant, à l'approbation de l'assemblée, le ou les procès-verbaux de la (ou les) séance (s) précédente (s). Le reste sans changement.

**2014.127 RESSOURCES HUMAINES  
CREATIONS D'EMPLOIS**

**Approuve à l'unanimité**, la création au 11 décembre 2014 de trois postes d'Agent social de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste de Rédacteur.

**2014.128 RESSOURCES HUMAINES  
ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE DU  
CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION**

**Approuve à l'unanimité**, les taux et prestations négociés pour la Collectivité d'OSNY par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018 pour les agents CNRACL, au taux de 6.63%, pour les risques :

- décès
- accident de service ou maladie professionnelle (y compris les frais médicaux consécutifs) (franchise de 20 jours)
- longue maladie et longue durée (pas de franchise)
- maternité et adoption (y compris congés pathologiques) (sans franchise)

**Prend acte** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.08% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

**2014.129 VOIRIE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS  
D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION TEMPORAIRE  
D'EQUIPEMENTS D'ILLUMINATIONS FESTIVES**

**Approuve à l'unanimité**, la convention entre la Ville, la CACP et Cylumine relative à la mise à disposition des équipements d'éclairage public pour l'implantation temporaire d'équipements d'illuminations festives qui prendra



effet à compter de sa notification par la CACP à CINERGY SAS et à la commune, pour se terminer le 27 juin 2031.

#### **2014.130 VOIRIE**

**AMENAGEMENT DU CHEMIN DE MONGEROULT  
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU  
VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL  
D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX.  
DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT  
DES COMMUNES- DISPOSITIF ARCC-VOIRIE, AIDE AUX ROUTES  
COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – VOIRIE, AUPRES DU  
CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.**

**Approuve à l'unanimité**, la demande de subventions au taux maximum auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, pour le réaménagement et l'enfouissement des réseaux aériens du tronçon du Chemin de Montgeroult compris entre la route d'Ennery et la rue des Eglantiers.

#### **2014.131 VOIRIE**

**AMENAGEMENT DE L'IMPASSE GABRIEL PERI  
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU  
VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL  
D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX.  
DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT  
DES COMMUNES- DISPOSITIF ARCC-VOIRIE, AIDE AUX ROUTES  
COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – VOIRIE, AUPRES DU  
CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**

**Approuve à l'unanimité**, la demande de subventions au taux maximum auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise pour le réaménagement et l'enfouissement des réseaux de l'Impasse Gabriel Péri.

#### **2014.132 BATIMENT**

**CONVENTION AVEC GRDF RELATIVE A L'INSTALLATION ET  
L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE-RELEVÉ EN HAUTEUR**

**Approuve à l'unanimité**, la convention avec GRDF relative à l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur sur 3 sites : le Forum des Arts et des Loisirs, le gymnase Roger Moritz, le bâtiment communal situé au 6 rue de Puiseux et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. La convention est conclue pour une durée de 20 (vingt) ans à compter de son entrée en vigueur. Elle sera reconduite tacitement par périodes successives de cinq ans chacune. En contrepartie de l'occupation, une redevance d'occupation annuelle et forfaitaire de 50 € H.T. est perçue par site. Cette redevance est révisable en fonction de la tarification en vigueur en électricité.

**2014.133 FONCIER  
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE DIVERSES VOIES ET  
PARCELLES A USAGE DE TROTTOIRS.**

**Approuvé à l'unanimité**, le classement dans le domaine public communal des parcelles à usage de voirie ou de trottoirs suivants :

<b>Parcelles</b>	<b>Surfaces en m<sup>2</sup></b>	<b>Situation</b>
<b>Section :AH</b> n° 492 n° 519 n° 651 n° 653 n°859 (issu de AH n°654) n° 652	64 m <sup>2</sup> 12 m <sup>2</sup> 231 m <sup>2</sup> 1546 m <sup>2</sup> 19 m <sup>2</sup> 75 m <sup>2</sup>	Chemin de Montgeroult Rue des Eglantiers Rue des Eglantiers Rue des Eglantiers Rue des Eglantiers Rue des Eglantiers
<b>Section :AH</b> n° 351 n° 523	429 m <sup>2</sup> 156 m <sup>2</sup>	Chemin des Chars Rue Camille Pissaro
<b>Section :HE</b> n° 441 n° 442 n° 444 n° 445 n° 535 n° 537 n° 538 n° 539 n° 540 n° 542 n° 543 n° 545 n° 546 n° 547 n° 548 n° 549	124 m <sup>2</sup> 117 m <sup>2</sup> 430 m <sup>2</sup> 404 m <sup>2</sup> 230 m <sup>2</sup> 14 m <sup>2</sup> 13 m <sup>2</sup> 6 m <sup>2</sup> 6 m <sup>2</sup> 326 m <sup>2</sup> 31 m <sup>2</sup> 738 m <sup>2</sup> 7 m <sup>2</sup> 6 m <sup>2</sup> 7 m <sup>2</sup> 1205 m <sup>2</sup>	Rue Mozart Rue Mozart Rue Mozart Rue Chopin Rue Strauss Rue Chopin Rue Chopin Rue Bizet Rue Bizet Rue Strauss Rue du Clos de Fleurance Rue Bizet Rue J.S Bach Rue J.S Bach Rue J.S Bach Rue J.S Bach
<b>Section HD</b> n° 195	645 m <sup>2</sup>	Chemin de Montgeroult
<b>Section :YA</b> n° 322 n° 325	239 m <sup>2</sup> 3421 m <sup>2</sup>	Chemin de la Demi-Lieue Guyon
<b>Section YC</b> n° 375	788 m <sup>2</sup>	Giratoire rue de Livilliers
<b>Section AD</b> n° 174 n° 176 n° 177  n° 180	143 m <sup>2</sup> 1315 m <sup>2</sup> 8244 m <sup>2</sup>  6262 m <sup>2</sup>	Rue de Génicourt (élargissement)   parc de stationnement bois de la Garenne
<b>Section YC</b> n°287 n°291	831 m <sup>2</sup> 840 m <sup>2</sup>	Voirie quartier sainte Marie

n° 293 n° 360 n°361 n° 351 n° 359	798 m <sup>2</sup> 1210 m <sup>2</sup> 8 m <sup>2</sup> 3502 m <sup>2</sup> 4033m <sup>2</sup>	Parc de stationnement sainte Marie
<b>Section AV</b> n° 44 n° 45 n° 46  n° 62 n° 63	7817 m <sup>2</sup> 5415 m <sup>2</sup> 3512 m <sup>2</sup>  1672 m <sup>2</sup> 465 m <sup>2</sup>	Voirie La Ravinière   Aire de jeux Maison de quartier
<b>Section AV</b> n°65 n°66	127 m <sup>2</sup> 35 m <sup>2</sup>	Parking rue des Commerces Extension de la maison de quartier
<b>Section AE</b> n° 1045 n°1046 n° 1047	170 m <sup>2</sup> 70 m <sup>2</sup> 1484 m <sup>2</sup>	Impasse des Iris
<b>Section AM</b> n°260 n° 261 n° 262 n° 264 n° 257 n° 251 n° 252 n° 255  n° 134 n° 135	10 m <sup>2</sup> 7 m <sup>2</sup> 5 m <sup>2</sup> 1 m <sup>2</sup> 236 m <sup>2</sup> 186 m <sup>2</sup> 77 m <sup>2</sup> 85 m <sup>2</sup>  277 m <sup>2</sup> 166 m <sup>2</sup>	Voie de desserte de l'OPAC         Impasse des Pâtis du n° 22 au 36 de la voie
<b>Section AN</b> n° 488 n° 494 n° 503 n° 496 n° 518 n° 519 n° 520 n° 522	8 m <sup>2</sup> 8 m <sup>2</sup> 4 m <sup>2</sup> 10 m <sup>2</sup> 1 m <sup>2</sup> 6 m <sup>2</sup> 1 m <sup>2</sup> 44 m <sup>2</sup>	Trottoirs rue W.Thornley (programme Aquaverde)
<b>Section AH</b> n° 774	2447 m <sup>2</sup>	Rue de la Serre, rue des Plantes
<b>Section AO</b> n° 777	2277 m <sup>2</sup>	Rue du Clos du Plateau
<b>Section AP</b> n° 369	76 m <sup>2</sup>	Trottoir – rue du Vauvarois
<b>Section ZA</b> n° 309  n° 385  n° 428 n° 423 n° 425	3 806 m <sup>2</sup>  633 m <sup>2</sup>  80 m <sup>2</sup> 167 m <sup>2</sup> 438 m <sup>2</sup>	Rue du Cèdre- rue des Cytises  Rue du Vauvarois  Trottoir rue de Cergy Rue de Puiseux

**2014.134 ENVIRONNEMENT**

**AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE CGECP – VEOLIA PROPLETE RELATIVE A L'EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CERGY (ZONE D'ACTIVITES DES LINANDES) D'UNE DECHETTERIE**

**Donne à l'unanimité**, un avis favorable sur le projet de la société CGECP – VEOLIA PROPLETE de déplacement de la déchetterie actuellement implantée dans le quartier de l'Horloge sur un nouveau terrain situé le long du boulevard de la Paix/D14 à Cergy-Pontoise.

**2014.135 SOCIAL**

**RECONDUCTION DU DISPOSITIF ET DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'AIDE AU TRANSPORT DES SENIORS POUR L'ANNEE 2015.**

**Approuve à l'unanimité**, la reconduction du service d'aide au transport pour l'année 2015, destiné aux Osnysois âgés de 65 ans et plus, organisé chaque jeudi matin, ainsi que le maintien du montant de la participation due par chaque usager fixé à 1,50 € par trajet « aller et retour », les transports étant facturés trimestriellement.

**2014.136 SOCIAL**

**RECONDUCTION DU DISPOSITIF RELATIF A L'ATTRIBUTION DE CARNETS DE TICKETS DE TRANSPORT LOCAUX DESTINES AUX SENIORS AGES DE 60 ANS ET PLUS, IMPOSABLES SUR LE REVENU.**

**Approuve à l'unanimité**, la reconduction du dispositif relatif à l'attribution de carnets de tickets de transports pour les seniors de 60 ans et plus, imposables sur les revenus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que l'attribution de carnets de tickets de transports, à raison d'un carnet de tickets par mois et dans la limite de 12 carnets par an, aux personnes dont le quotient familial correspond aux 5 premières tranches de la grille des quotients familiaux communaux, et moyennant une participation de 2.50 € par carnet. Le mode de délivrance de ces tickets de transport sera trimestriel. En cours de semestre, la délivrance des carnets se fera au prorata des mois restants.

**2014.137 SOCIAL**

**RECONDUCTION DE LA TARIFICATION JOURNALIERE DES HEBERGEMENTS TEMPORAIRES 2014 POUR L'ANNEE 2015**

**Approuve à l'unanimité**, le maintien de la tarification journalière d'occupation de 6,50 € par jour et par personne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les 4 places d'hébergement temporaire réservées par la Ville auprès de l'APUI Les Villageoises.

Fait à Osny, le 17 décembre 2014.

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE